



OPÉRATION DE DÉTECTIONS U14 (secteur 05) (Joueurs nés en 2009)

Objectifs de l'opération :

- Évaluer le niveau général de la promotion d'âge
- Effectuer une revue d'effectif dans la catégorie d'âge
- Apporter, en complément du club, des éléments de réponse sur les fondamentaux du football (Aspects comportementaux, techniques, liés aux principes de jeu, ...)
- Proposer une liste pour les Centres de Perfectionnement Sportif (CPS)

Convocation :

Suite au retour des fiches de détection par les clubs et aux observations des techniciens, les joueurs figurant dans la liste ci-jointe sont convoqués

Mercredi 28 septembre 2022
à 13h00 (séance de 13h20 à 15h00)
au Stade des Chaussières, 05400 Veynes

Les joueurs doivent se munir de l'autorisation parentale dûment remplie, d'une gourde et de leur équipement de footballeur.

Toute absence devra être annoncée et justifiée au contact ci-dessous :

☎ Sébastien JOSEPH (CTD PPF ALPES) 06.18.29.53.85 – sjoseph@alpes.fff.fr

TOUS LES CLUBS SONT TENUS DE PARTICIPER AUX OPÉRATIONS DE DÉTECTIONS

Extrait du Règlement d'administration général du district - Article 32 – Obligations des joueurs sélectionnés

Aucun joueur(euse) sélectionné ne pourra refuser son concours sans motif ou cas de force majeure dûment établi. En cas de refus non motivé ou non reconnu du joueur(euse) désigné, les sanctions prévues à l'annexe 2 des Règlements Généraux de la Fédération pourront être prononcées par les instances disciplinaires du District des Alpes.

Extrait du Règlements Généraux de la FFF - Article 209

Est passible d'une sanction le club qui aura conseillé à un de ses joueurs de s'abstenir de participer à un stage, un match de préparation, de sélection ou une rencontre internationale. Le ou les dirigeants responsables sont passibles de suspension. Est également passible de sanctions, pouvant aller jusqu'à [...] au retrait temporaire ou définitif de la licence s'il s'agit d'un joueur amateur, le joueur visé à l'article 175 qui n'aura pas justifié de son absence ou de son indisponibilité.

Liste des joueurs convoqués :

Nom	Prénom	Club
ABDELMOUMENE	Nizar	US Veynes Serres
DELEAU	Julien	US Veynes Serres
SOULAT	Arthur	US Veynes Serres
ABRACHY	Altan	ASF Tallard
BERRANGER	Julian	ASF Tallard
ROLLAND	Pierre	Gap Foot 05
TARIFA	Diego	Gap Foot 05
TORREANO	Giovanni	Gap Foot 05
BOUFFANET	Nathan	Gap Foot 05
LOPEZ	Logan	Gap Foot 05
LOUCHET	Louis	Gap Foot 05
MINI	Enzo	Gap Foot 05
HADJEDJ	Guillaume	Gap Foot 05
JOACHIM	Théo	Gap Foot 05
KHELFALLAH	Rayan	Gap Foot 05
DERRE	Lorik	Gap Foot 05
EZZO BAYRY	Farès	Gap Foot 05
FRANCO LIMA	Elzéo	Gap Foot 05
AILLAUD	Nans	Gap Foot 05
BOUCHER	Firmin	Gap Foot 05
CHNIT	Ayoub	Gap Foot 05
BERTRAND	Quentin	Gap Foot 05
KUQI	Lorik	Laragne Sport
BLANC	Livis	Laragne Sport
DISDIER	Tom	AFCV
MESTAYER	Julien	AFCV
RAMBAUD	Loris	AFCV
REYNAUD	César	OBSC
REYNAUD	Gabin	OBSC
ELARIAK	Zakariya	OBSC
CHARNAY	Kérian	OBSC
PETIGNY	Victor	OBSC
LEVALOIS	Florian	L'Argentière Sport
BOUDJAHFA	Elyas	L'Argentière Sport

Encadrement : Anthony Barreto (membre commission technique) / Belkacem Zobiri (membre commission technique)